

## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Châteauroux

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

– Délégation de signature est donnée à Mme **MERY Sophie**, inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Châteauroux et à M. **DEVILLIERS Maurice**, inspecteur, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Châteauroux, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de **100 000 €** par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **6 mois** et porter sur une somme supérieure à **50 000 €** ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

LEGENDRE Cécile	THIAULT Anne-Marie	ROBERT-BLONDEAU Annie
SWIRBLESKA Eric	WYSS Denis	CROZON Patricia
BASCOULERGUE Eric	RENEAUD Pascale	BONNET Annie
HAGET Isabelle	AUBIN Elisabeth	CANAVA Thierry
PRUD'HOMME Eddy	TOUCHET Nicole	CHAUVEAU Jean-Louis

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

LE ROUX Michèle	VERNEUILLE Dominique	VARNICA Brigitte
GADIOU Sophie		

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
TOUCHET Nicole	Contrôleuse principale	10 000,00 €	6 mois	10 000,00 €
CHAUVEAU Jean-Louis	Contrôleur principal	10 000,00 €	6 mois	10 000,00 €
RENEAUD Pascale	Contrôleuse	10 000,00 €	6 mois	10 000,00 €
VERNEUILLE Dominique	Agent Administratif Principal	2 000,00 €	Néant	Néant

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses		
LOEILLET Nicole	Agent Administratif Principal	2 000,00 €	2 000,00 €		
CAGNATO Régine	Agent Administratif Principal	2 000,00 €	2 000,00 €		
GUITTARD Séverine	Agent Administratif Principal	2 000,00 €	2 000,00 €		

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre

A Châteauroux, le 03 septembre 2015

Le comptable,  
Responsable du Service des Impôts des Entreprises,



Michel DEVOULON

